

L'ONACVG vous accompagne  
moralement et peut vous aider  
financièrement lors d'une situation  
difficile. L'aide est accordée après  
étude de votre dossier.

Démarches et pièces justificatives

FAQ

## Demander une aide financière

1

### Vérifier les conditions d'obtention

#### Pour tous les demandeurs

L'aide financière ne peut être délivrée qu'aux ressortissants de l'ONACVG. Elle ne se substitue pas aux aides sociales pouvant déjà être obtenues.

Pour un demandeur sous tutelle ou ayant le statut de majeur protégé, la demande est réalisée sous la responsabilité de son représentant légal.

#### Assistance



2

### Réunir les pièces justificatives

#### Pour tous les demandeurs

- ✓ Un justificatif de la qualité de ressortissant (photocopie de la carte de combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation, jugement d'adoption par la Nation, brevet de pension ...)
- ✓ Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour
- ✓ Une photocopie du livret de famille
- ✓ Une photocopie des certificats de scolarité des enfants de plus de 16 ans ou justificatifs de leur situation
- ✓ Une photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition ou de non imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal
- ✓ Une copie des trois derniers relevés bancaires (à défaut, voir ci-dessous)

Si vous ne pouvez fournir les relevés bancaires

Pour les demandeurs sollicitant une participation pour frais médicaux

Pour les demandeurs sollicitant une participation aux frais de maintien à domicile

Pour les demandeurs sollicitant une participation aux frais d'obsèques



et télécharger des copies de vos pièces justificatives.

CONNECTEZ-VOUS POUR FAIRE LA DEMANDE EN LIGNE

ou faites la demande par courrier.

Remplir le formulaire



TÉLÉCHARGER  
PDF - 115,87 Ko